

STOCKAGE NUCLÉAIRE DU BUGEY

La plainte de Genève rejetée par le Conseil d'État

En 2020, Genève avait déposé une plainte contre Iceda, l'installation nucléaire qui a pour but de conditionner les déchets radioactifs issus du démantèlement des centrales nucléaires de première génération. Elle a été rejetée par le Conseil d'État.

« Cette plainte s'inscrit dans le mandat constitutionnel du canton de s'opposer à toute installation nucléaire, y compris des dépôts de déchets radioactifs à proximité du canton », avait argumenté Antonio Hodgers, ministre du Territoire genevois en septembre 2020, après le dépôt de plainte contre Iceda (Installation de conditionnement et d'entreposage de déchets activés).

Selon nos confrères du *Dauphiné libéré*, le Conseil d'État n'en a pas jugé ainsi. Cette semaine, la plus haute juridiction française, a rejeté les requêtes de l'État et la Ville de Genève et de quatre particuliers, contre l'autorisation de mise en service délivrée par l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) le 28 juillet 2020. Genève doit même payer 3 000 euros de frais à EDF.

Situé sur le site de la centrale nucléaire du Bugey, à Saint-Vulbas, Iceda se trouve à 60/70 kilomètres à vol d'oiseau de Genève, d'où les inquiétudes du canton du bout du lac, qui a banni le recours au nucléaire dans sa constitution.

Cette installation d'EDF a pour but de conditionner les déchets radioactifs issus du démantèlement des centrales nucléaires de première génération, ainsi que de Creys-Malville. En sus de ces déchets issus de la déconstruction des



La plainte de Genève contre la nouvelle installation Iceda, qui sert au stockage des déchets du démantèlement des centrales, mise en service le 25 septembre 2020, a été rejetée cette semaine par le Conseil d'État. Photo d'archives Progrès/Laurent THEVENOT

centrales, elle accueillera également des déchets « de faible et moyenne activité à vie courte, nécessitant une période d'entreposage », autrement dit faiblement radioactifs, avant de pouvoir être envoyés dans le fameux centre de stockage à créer.

Premières plaintes en 2016

« Nous estimons que la mise en service de cette nouvelle installation accroît les risques sur ce site, qui accueille déjà l'une des centrales nucléaires les plus anciennes de France. Nous estimons aussi que les risques, notamment en termes d'inondation et de sismicité, n'ont pas été suffisamment pris en compte », avait argumenté Genève.

Le Conseil d'État a estimé, au contraire, que Genève n'avait « pas d'intérêt direct

« La centrale du Bugey, une vieille casserole... »

Rémy Pagani, ex-maire de Genève

Rémy Pagani, ex-maire de la ville, avait parlé en ces termes en 2016 à propos de la centrale construite dans les années 1970.

dans cette affaire, l'éloignement, autant que la nature d'Iceda, ne le justifiant pas. « Cette installation n'a vocation ni à produire de l'énergie, ni à fabriquer ou enrichir des combustibles nucléaires. Les collectivités requérantes sont situées à une soixantaine de kilomètres du site d'implantation de l'installation litigieuse et en amont du Rhône », est-il ainsi écrit dans l'arrêt.

Au-delà d'Iceda, Genève mène, depuis six ans, un combat contre la centrale nucléaire du

Bugey. Les premières attaques en justice contre la plus vieille centrale française en service remontent à 2016. La Ville et le canton de Genève avaient déposé plainte contre X pour « mise en danger délibérée de la vie d'autrui et pollution des eaux ».

Mais tous les efforts genevois et de leur conseil, l'avocate française, Corinne Lepage, ont été vains, dans ce qui semble, cette fois, une fin de partie.

Sébastien COLSON

RÉACTION

« EDF a lancé cette installation sans la maîtriser »

Joël Guerry, Sortir du nucléaire Bugey

« Le Conseil d'État ne juge pas sur le fond le danger réel mais il juge sur les procédures. La décision concerne aussi le recours de quatre habitants proches de la centrale pour le non-respect du délai qui était donné pour la mise en service d'Iceda. Le décret autorisant la création d'Iceda donnait un délai de dix ans, qui s'achevait en avril 2020. En avril 2020, Iceda n'avait pas obtenu son autorisation de mise en service... On voit bien qu'EDF a lancé cette installation sans la maîtriser. En septembre 2016, l'Autorité de sûreté nucléaire leur a demandé un complément et ils ont tardé, jusqu'en janvier 2019, pour l'envoyer. Le retard vient en partie de là. On voit, avec EDF, la non tenue des délais prévisionnels et la non tenue des coûts. On ne sait pas la dérive



Archive Progrès/Fabienne PYTHON

de coûts sur Iceda mais pour l'EPR de Flamanville, de 3,3 milliards au départ, on sera à plus de 20 milliards d'euros avec onze ans de retard. C'est systématique sur les projets d'EDF, ce n'est pas sérieux. C'est d'autant moins sérieux qu'Iceda a été implantée sur le site de Bugey parce que le réacteur Bugey 1 devait être le premier à être démantelé. Or, depuis, revirement d'EDF qui ne sait pas démanteler ses réacteurs. Bugey 1 sera démantelé seulement après 2050. On nous a implanté Iceda sur un mensonge. On a une filière nucléaire, on n'a pas de filière de démantèlement fiable, on n'a pas de filière de stockage définitif des déchets fiable. »

C'était en 2016 : « L'attaque des Suisses contre Bugey est irrationnelle »

Interrogé sur la demande des Suisses de stopper la centrale nucléaire du Bugey, Jacques Longuet, le délégué régional d'EDF Auvergne Rhône-Alpes en 2016, s'était dit « choqué par cette interpellation ».

Et de justifier sa position à l'époque : « Nos amis suisses possèdent des centrales nucléaires qui sont plus âgées que les nôtres. L'une d'elles a tout de même 47 ans alors que Bugey n'en a que 37 ! De plus, ils ne sont pas tout à fait au même niveau que nous quant à la sécurité de leurs installations. Cette attaque est vraiment irrationnelle. Je pense qu'ils ne sont pas bien conseillés », poursuivait Jacques Longuet.

Les responsables politiques français ont, eux, largement critiqué la démarche suisse. Damien Abad, actuel ministre des Solidarités et alors président du conseil départemental de l'Ain, a dénoncé « des problèmes de forme et de fond » : « La moindre des choses entre partenaires, c'est de nous avertir avant un grand coup médiatique, a-t-il attaqué. Nous ne sommes pas béats devant le nucléaire, il y a des risques à circonscrire. Mais la politique énergétique est un choix souverain. Vous ne pouvez pas nous imposer vos choix, d'autant que d'autres cantons suisses ne vous suivent pas. »